

Politique d'intégration des risques en matière de durabilité dans le processus de prise de décision en matière d'investissement

Bois-Colombes, le 21/09/2023

➤ Rappel du cadre réglementaire

Le présent document est publié afin de satisfaire aux exigences du règlement UE 2019/2088 en ce qui concerne la politique d'intégration des risques de durabilité par Abeille Assurances et ses filiales entités d'assurance en matière d'investissement. Les risques de durabilité sont définis par l'article (2)22 du règlement SFDR comme « un évènement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement.

➤ Abeille Assurances, un investisseur responsable engagé en faveur de la durabilité et de la lutte contre le changement climatique

Nous sommes convaincus que les problématiques de durabilité et de lutte contre le changement climatique sont un enjeu majeur des années à venir, à la fois pour l'économie et la société. Abeille Assurances s'implique depuis de très nombreuses années dans l'investissement responsable et considère qu'il est essentiel pour sa réussite à long terme de mettre la durabilité au cœur de son processus d'investissement et de son modèle d'affaires.

Dans ce cadre, Abeille Assurances s'efforce de mettre son expertise et son influence d'assureur et d'investisseur au service des clients qui désirent orienter leurs choix vers des actions responsables et durables.

Par ailleurs, nous sommes convaincus que l'intégration des facteurs de durabilité dans notre processus d'investissement permet de minimiser les risques financiers des actifs en portefeuille et d'avoir un impact positif sur la performance des investissements sur le long terme pour nos clients.

En tant qu'assureur et investisseur, Abeille Assurances et ses filiales sont triplement exposées aux risques ESG (environnement, social et gouvernance) à la fois sur leurs actifs, leurs passifs (engagements long terme) et leurs modèles d'affaires. A l'actif, ces risques ESG peuvent donner naissance à des risques financiers (crédit, marché ou liquidité) qui peuvent avoir un fort impact sur la valeur des actifs en portefeuille. Au passif, les risques associés sont liés par exemple à l'augmentation de la fréquence et du coût des évènements climatiques extrêmes, qui ont des conséquences directes sur la tarification des polices d'assurance et ont des impacts financiers mais aussi sociaux importants. Sur le modèle d'affaires de l'assurance, c'est la capacité du secteur à assurer l'ensemble des biens des clients sur la totalité du territoire qui peut être à risque, faisant porter ainsi un risque financier important sur le secteur public et la population en cas de multiplication de sinistres climatiques graves.

Au total, ces risques peuvent avoir un effet négatif sur la rentabilité ou la réputation d'Abeille Assurances et ses filiales, mais ils remettent surtout en cause le rôle du secteur de l'assurance de protéger nos assurés face aux aléas de la vie. Ces risques incluent notamment les risques climatiques, de perte de biodiversité et de financement d'activités nuisibles à la santé ou aux droits de l'homme.

Au-delà de l'impact des risques ESG sur notre actif et notre passif, nos investissements ont des effets matériels sur l'économie réelle comme le financement de la transition énergétique, la préservation des ressources naturelles ou l'égalité hommes – femmes. Nos investissements sont également susceptibles de financer des activités qui ont des incidences négatives sur les facteurs de durabilité si les entreprises dans lesquelles nous investissons ne mesurent pas correctement l'impact de leur modèle d'activité sur leur environnement (selon le principe de double matérialité). Nous nous efforçons donc de mettre en place des indicateurs permettant de mesurer ces incidences négatives sur les facteurs de durabilité comme la biodiversité par exemple (voir politique d'intégration de diligence raisonnable sur les principales incidences négatives des décisions d'Investissement sur les facteurs de durabilité)

➤ La gouvernance des risques de durabilité chez Abeille Assurances

L'intégration des risques de durabilité dans la stratégie d'investissement de la compagnie mais aussi dans l'ensemble de ses métiers presuppose l'existence d'une structure de gouvernance robuste et transparente.

A cette fin, Abeille Assurances a mis en place un modèle de gouvernance qui permet d'intégrer le développement durable et les enjeux extra-financiers dans ses métiers et dans les processus de décision d'investissement et de gestion des risques afin de mieux les identifier, les mesurer et les atténuer.

Abeille Assurances a ainsi défini ses préférences ESG et les intègre depuis plusieurs années dans son processus d'investissement et son modèle de gouvernance.

Le modèle de gouvernance d'Abeille Assurances repose sur un système de gouvernance ESG doté de contrôles efficaces et robustes, proportionnés à la nature et à la complexité de ses opérations. Ce système permet en particulier au Conseil d'Administration, aux comités de gestion en charge de ces questions et à la direction générale d'intégrer les risques et les opportunités liées à l'intégration systématique des facteurs ESG dans les activités d'Abeille Assurances. C'est particulièrement le cas sur le climat et la biodiversité en matière d'investissement.

Les organes de gouvernance impliqués sont le Comité d'Audit et des Risques, le comité des stratégies d'investissement et de stratégie financière, , le comité trimestriel ESG et le comité ESG. Ils ont la vision globale de l'impact des risques ESG sur le bilan financier d'Abeille Assurances et de ses filiales, et transmettent leurs recommandations au Conseil d'Administration d'Abeille Assurances, qui valide la stratégie ESG Climat de la compagnie. La Direction des investissements se focalise sur les actifs de la société d'assurance dont la prise en compte des critères ESG dans les décisions d'investissement et les directions techniques gèrent les risques de passif. La Direction des risques, quant à elle, se situe à l'intersection de ces deux directions puisqu'elle a en charge de revoir et de challenger l'exhaustivité et la précision de l'identification, de la mesure, de la gestion, du suivi et du reporting des risques réalisés par la Direction des investissements et les Directions Techniques ainsi que l'adéquation et l'avancement des plans de réduction des risques ESG à l'Actif et au Passif.

La mise en œuvre opérationnelle de ces enjeux de gestion ESG de l'actif des compagnies d'assurance est coordonnée au sein du Comité trimestriel ESG, qui réunit les représentants des équipes de gestion

d’Ofi Invest Asset Management et des directions d’Abeille Assurances (Investissements, RSE et Risque), et se réunit suivant une fréquence trimestrielle. La direction générale d’Abeille Assurances est informée de la stratégie d’investissements ESG par le biais du comité ESG qui se tient à une fréquence trimestrielle.

➤ Les engagements responsables d’Abeille Assurances

Les engagements d’Abeille Assurances en matière de durabilité et de lutte contre le changement climatique se reflètent à travers le fait qu’Abeille Assurances, en tant que filiale d’Aéma Groupe, est signataire des Principes pour l’Investissement Responsable (UN PRI¹), du Finance for Biodiversity Pledge et est membre du CDP, du Forum pour l’Investissement Responsable, de l’Institut de la Finance Durable et de la Net Zero Asset Owner Alliance. Cet engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale se manifeste par l’obligation de mise en place d’une stratégie d’investissement responsable. Abeille Assurances suit également les recommandations de la TCFD (Task force on Climate-related Financial Disclosure) dont l’objectif est de prodiguer des recommandations sur le reporting des risques et des opportunités liés au changement climatique afin de réconcilier les décisions financières d’investissement avec les conséquences concrètes du changement climatique.

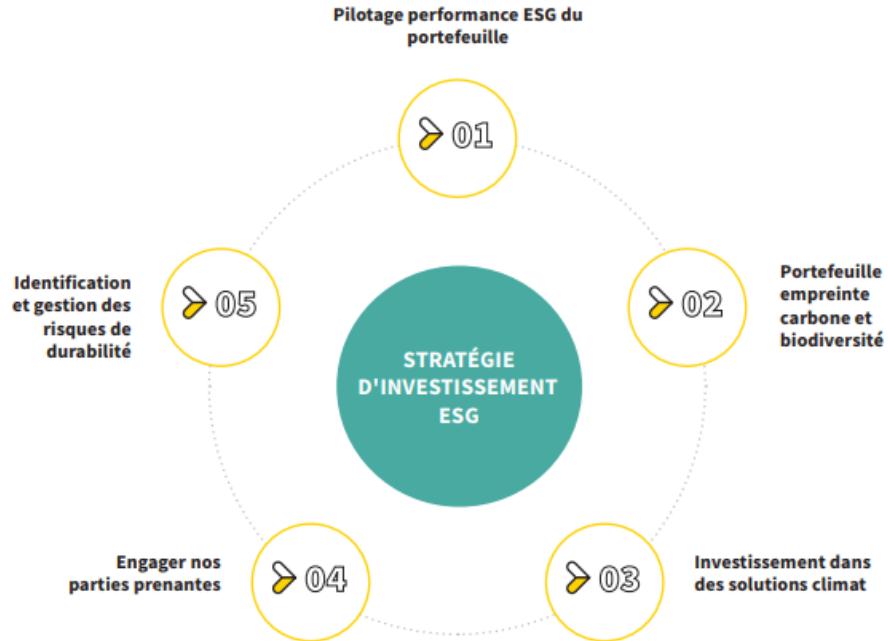
En matière de transparence et de reporting extra financier, le rapport ESG Climat d’Abeille Assurances, a pour but d’informer l’ensemble des parties prenantes sur nos activités de développement durable et d’investissement responsable et de répondre aux obligations réglementaires découlant de l’article 29 de la loi énergie climat (2019). Par exemple, Abeille Assurances s’est engagée à réduire d’au moins 40% l’empreinte carbone (émissions financées couvrant les scope 1, 2 et 3 d’émissions de Gaz à Effets de Serre) de son portefeuille d’investissements entre 2019 et 2030 dans le cadre de la mise en place de sa stratégie d’alignement avec l’Accord de Paris. Le rapport ESG Climat d’Abeille Assurances permet de suivre l’atteinte de cet objectif.

Abeille Assurances a également lancé « La Fabrique Abeille Assurances », le plus grand concours français dédié à l’entrepreneuriat social et solidaire en 2015. Ce concours a permis d’accompagner depuis 2016 plus de 200 entrepreneurs dans le financement de leurs projets, en faveur de la santé, l’environnement, l’inclusion et l’emploi. « La Fabrique Abeille Assurances » est un dispositif important d’Abeille Assurances pour contribuer au développement de l’économie sociale et solidaire. En 2020, Abeille Assurances a lancé, en partenariat avec La Ruche et Ventech, le fonds Alliance for Impact, un double programme de financement pour accompagner des startups du secteur de l’entrepreneuriat à impact et investir dans un grand nombre d’entre elles, afin de les accompagner dans leur croissance et de contribuer à créer de l’impact environnemental et social.

➤ L’intégration des risques de durabilité dans les processus d’investissement

L’intégration des enjeux ESG climat et des risques qui leur sont associés dans les processus d’investissement repose sur 5 piliers à la fois indépendants et complémentaires qui sont décrits ci-dessous :

¹ www.unpri.org: les UN PRI incitent les investisseurs à prendre en compte les questions environnementale, sociale et de gouvernance dans leurs gestions d’actifs financiers



Le pilotage de la performance ESG du portefeuille

La pierre angulaire de la prise en compte des facteurs de durabilité dans la gestion de nos actifs consiste en l'intégration des critères et risques ESG dans les processus d'investissement sur la base d'un score ESG par émetteur et d'analyses extra financières réalisées par les équipes ISR d'Ofi Invest Asset Management. Les critères ESG font partie intégrante des processus d'investissement et sont appliqués à l'ensemble des classes d'actifs sur lesquelles nous investissons.

L'ensemble de nos mandats de gestion prend en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui obligent nos gestionnaires d'actifs à intégrer de manière rigoureuse les critères ESG dans leur processus d'investissement et à rendre compte de leur performance extra financière dans le cadre d'un suivi régulier et transparent. Nous utilisons également les Objectifs de Développement Durable comme cadre méthodologique pour cartographier l'impact social et environnemental d'un investissement.

Nous sommes convaincus que la prise en compte des paramètres ESG dans notre gestion financière nous permet de constituer des portefeuilles avec un profil de risque réduit et des espérances de rendement plus favorables sur le long terme en lien avec nos obligations fiduciaires vis-à-vis de nos clients.

Le pilotage de l'empreinte carbone et biodiversité du portefeuille d'investissement

Abeille Assurances s'est engagée à suivre les exigences de France Assureurs en matière de charbon thermique et donc à exclure les entreprises qui développent de nouveaux projets d'extraction de charbon, qui prévoient une augmentation substantielle de leur volume annuel de production de charbon ou qui reposent trop sur le charbon pour la production d'électricité. Abeille Assurances s'est engagée à sortir, entre autres, de ses positions liées au charbon thermique et aux énergies fossiles non conventionnelles d'ici 2030 au plus tard. Abeilles Assurances exclut également les émetteurs les plus impliqués dans les énergies fossiles non conventionnelles ainsi que les émetteurs du secteur pétro-gaziers dont les dépenses d'investissement en capital sont considérées comme en étant le plus en dépassement par rapport au

scenario Net Zéro de l'AIE. De plus, en tant que membre de la Net Zero Asset Owner Alliance, Abeille Assurances s'est engagée à aligner ses portefeuilles d'investissement avec une trajectoire de neutralité carbone à horizon 2050, et de fixer des objectifs intermédiaires de décarbonation par classe d'actifs. Sur les portefeuilles actions et obligations détenues en direct, Abeille Assurances vise une réduction de 40% de l'intensité carbone Scope 1, 2, et 3 par million d'euros investi d'ici 2030 par rapport à 2019. Enfin, Abeille Assurances a défini une stratégie d'investissement relative à la [Biodiversité](#), avec un arrêt des investissements dans les producteurs et distributeurs d'huile de palme non certifiée (l'huile de palme est une culture qui entraînent une déforestation massive et est une des causes de perte de biodiversité au niveau mondial) et des biocides. Abeille Assurances réalise également un suivi de l'empreinte biodiversité de son portefeuille d'investissement.

L'investissement dans des thématiques ESG et à impact et offre en unités de compte

Enfin, Abeille Assurances s'est fixée comme objectif d'investir au minimum 750 millions d'euros en actifs durables (selon une classification interne) par an. Nous proposons à nos clients de nous accompagner dans cette démarche d'investissement responsable et durable en offrant dans la majorité de nos contrats d'épargne et de retraite une gamme composée de plusieurs fonds gérés par d'Ofi Invest Asset Management et bénéficiant du label ISR (Investissement Socialement Responsable). En outre, nous assurons la promotion de l'investissement responsable au travers de la labellisation ISR d'un nombre important de fonds gérés par d'Ofi Invest Asset Management et la classification des fonds généraux en article 8 (fonds intégrant caractéristiques environnementales et sociales) dans le cadre du règlement Européen 2019/2088 SFDR².

Abeille Assurances gère la sélection de fonds pour les produits d'assurance en unités de compte pour le compte de nos clients en réalisant une évaluation des risques d'investissement qui utilisent les critères ESG, notamment lors du référencement de nouvelles unités de compte pour les contrats d'assurance vie ou d'épargne retraite

L'engagement actionnarial et la politique de vote

Nous accordons une grande importance à l'engagement pour améliorer les pratiques ESG des sociétés, en particulier celles opérant dans des secteurs à fort impact carbone et/ou biodiversité. La politique d'engagement actionnarial est un outil fondamental d'Ofi Invest Asset Management pour exercer son rôle d'actionnaire responsable et exercer un effet bénéfique sur les entreprises dans lesquelles nous investissons. Nos démarches de vote et d'engagement vont dans le même sens : exercer une influence positive sur les entreprises afin qu'elles améliorent leurs pratiques ESG et ainsi limiter notre exposition aux risques ESG.

L'engagement auprès des entreprises fait partie intégrante de la gestion des risques et des opportunités ESG au sein de nos portefeuilles d'investissement. Ofi Invest Asset Management, au nom d'Abeille Assurances, dialogue activement avec les entreprises dans lesquelles il investit afin d'identifier et, le cas échéant, atténuer les risques ESG. Si l'engagement ne génère pas les effets escomptés, Abeille Assurances se réserve la possibilité de se désengager de certains émetteurs qui présentent des profils de risque ESG incompatibles avec son appétence en matière de risques ESG.

L'identification et la gestion des risques ESG

L'identification et la mesure de l'exposition aux risques et opportunités ESG-Climat est une composante fondamentale de l'approche d'investisseur responsable d'Abeille Assurances. Tout d'abord, nous appliquons un filtre ESG et des exclusions normatives dans le cas de secteurs considérés comme

² Règlement Européen relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il est conçu pour permettre aux investisseurs de distinguer et de comparer plus facilement les nombreuses stratégies d'investissement durable actuellement disponibles au sein de l'Union européenne

intrinsèquement non compatibles avec nos critères ESG. C'est le cas des entreprises opérant dans le secteur des armes controversées (fabrication ou vente de mines anti-personnelles ou de bombes à sous-munitions), le tabac et les sociétés identifiées comme ne respectant pas les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Nous avons développé des outils et indicateurs permettant de suivre et piloter notre exposition aux risques ESG (dont le risque de perte de biodiversité) et climat de nos investissements. Le score ESG ainsi que l'intensité carbone des portefeuilles sont particulièrement suivis et pilotés avec un objectif d'amélioration tendancielle. Nous passons en revue nos portefeuilles d'investissement à un rythme mensuel afin d'identifier des risques ESG émergents. Toute décision d'investissement est sujette à une analyse des risques ESG qui doit être en phase avec l'appétence d'Abeille Assurances pour ces risques.